

- Fiche technique -
2011 – 2012

DIPLOME DE MUSICOLOGIE
Cycle supérieur, conférant le grade de MASTER

DURÉE DES ÉTUDES - CRÉDITS EUROPÉENS ECTS

5 ans maximum, 3 ans minimum
300 ECTS

PROFESSEURS

disciplines principales :

Analyse théorique et appliquée : Claude Ledoux, Michaël Lévinas, Pierre-Albert Castanet (*assistant*)

Culture musicale : Lucie Kayas

Esthétique : Christian Accaoui

Histoire de la musique : Rémy Campos

disciplines complémentaires imposées :

Analyse B : Claude Abromont, Jean-François Boukobza, Bruno Ducol, Alain Nollier, Bruno Plantard

Ethnomusicologie : Bruno Messina

Histoire de la musique B : Florence Badol-Bertrand

Histoire de la musique du Moyen-âge et de la Renaissance : Isabelle Ragnard

Méthodologie : Florence Badol-Bertrand, Sylvie Pébrier, Claude Abromont

disciplines complémentaires optionnelles :

Acoustique : Adrien Manou-Mani

Analyse Renaissance : Olivier Trachier

Contrepoint improvisé (polyphonies improvisées) : Raphaël Picazos

Contrepoint médiéval : Raphaël Picazos

Histoire de l'art : Jan Willem Noldus

Iconographie, histoire des instruments : Florence Gétreau

Littérature : Sophie Lucet

Paléographie (lecture sur les sources) : Raphaël Picazos

OBJECTIFS

- Développement d'une réflexion personnelle sur les différents champs musicaux et leurs applications (recherche, éditions, publications, programmation, expositions...)
- Développement de l'aptitude à concevoir et à réaliser des projets en autonomie ;
- Développement de la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle.

CONTENU

- Formation approfondie dans deux disciplines principales, une discipline dominante et une discipline secondaire, choisies parmi les quatre suivantes : Analyse théorique et appliquée, Culture musicale, Esthétique, Histoire de la musique.
 - Acquisition d'outils méthodologiques théoriques et pratiques ;
 - Pratique de la recherche notamment dans son lien avec l'interprétation ;
 - Initiation à la médiation ;
 - Initiation à la pédagogie ;
 - Mises en situations professionnelles.
- Voir pour le détail les fiches techniques relatives à chaque discipline.

EVALUATION

Examens écrits et oraux à la fin de chaque année.
Voir pour le détail les fiches techniques relatives à chaque discipline.

DIPLOME

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Musicologie conférant le grade de Master est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des crédits suivants :

- Disciplines principales	ECTS
⊙ Discipline dominante (durée : 3 ans)	124
mémoire de recherche dans la discipline dominante	24
⊙ Discipline secondaire (durée : 2 ans)	80
mémoire de recherche dans la discipline secondaire	14
 - Disciplines complémentaires imposées :	
<u>Certificat de langue vivante</u>	8
<u>Deux certificats de méthodologie parmi les quatre suivants</u>	8+8
Méthodologie pratique de recherche	8
Méthodologie théorique de recherche	8
Méthodologie professionnelle	8
Méthodologie de l'analyse (obligatoire pour les étudiants en Analyse théorique et appliquée)	8
<u>Trois disciplines dans la liste suivante</u>	8+8+8
Histoire de la musique du Moyen-âge et de la Renaissance (obligatoire pour les étudiants des classes de culture musicale, d'esthétique et d'histoire de la musique)	8
Ethnomusicologie (obligatoire pour les étudiants des classes de culture musicale et d'histoire de la musique)	8
Analyse B (obligatoire pour les étudiants qui ne suivent pas la classe d'Analyse théorique et appliquée)	8
Histoire B (obligatoire pour les étudiants qui ne suivent pas les classe d'histoire ou de culture)	8
Un semestre dans l'une des deux disciplines principales qui n'ont pas été choisies par l'étudiant	8

- Une discipline complémentaire optionnelle :

Une attestation ou un certificat dans l'une des disciplines suivantes :

10

- acoustique
- analyse Renaissance
- ethnomusicologie (sauf pour les étudiants de Culture musicale et d'Histoire de la musique)
- histoire de l'art
- iconographie
- initiation à la pédagogie
- lecture sur les sources
- littérature
- polyphonies improvisées

Les disciplines principales donnent lieu à l'obtention d'un prix et les disciplines complémentaires à l'obtention d'un certificat.

Voir pour le détail les fiches techniques relatives à chaque discipline.

Lorsque la discipline principale dominante est l'Analyse le diplôme est qualifié par la mention « Analyse théorique et appliquée ».

Lorsque la discipline principale dominante est la Culture musicale le diplôme est qualifié par la mention « Musicologie appliquée aux métiers de la musique ».

Lorsque la discipline principale dominante est l'Esthétique le diplôme est qualifié par la mention « Théorie esthétique ».

Lorsque la discipline principale dominante est l'Histoire de la musique le diplôme est qualifié par la mention « Recherche en musicologie ».

La mention du diplôme de 2^e cycle de musicologie conférant le grade de Master correspond à celle du prix obtenu dans la discipline principale.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITE PARIS IV-SORBONNE

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- l'obtention au Conservatoire des récompenses suivantes :
 1. un prix dans la discipline principale dominante
 2. deux certificats de méthodologie ;
- la validation à l'université des 3 cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :
 1. Introduction aux sciences humaines ;
 2. TD d'analyse (au choix : musique du XIX^e siècle ou musique Moyen Age/Renaissance) ;
 3. Un cours au choix de la liste Patrimoines de l'UFR Musique et Musicologie Paris-Sorbonne (Paris IV)
(consultable dans la brochure Licence sur le site www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article2860)

L'étudiant peut suivre 1 ou 2 cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire. Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

CONCOURS D'ENTRÉE EN CYCLE SUPÉRIEUR DE MUSICOLOGIE 2012-2013

Limite d'âge : moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012.

Dates d'inscription : **du 3 janvier au 18 février 2012**, uniquement par Internet (www.cnsmdp.fr)

Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Epreuves éliminatoires : lundi 7 mai 2012

- de Formation musicale

1- épreuves écrites et orales (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences, relevés de thèmes, lecture rythmique)

Cette épreuve est commune aux concours d'entrée dans les classes d'Histoire de la Musique, Culture Musicale, Esthétique, Analyse théorique et appliquée. Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis pour tous les concours ultérieurs.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'Ecriture, de Composition, d'Orchestration, de Direction d'orchestre et d'Analyse du CNSMDP ;
- les élèves instrumentistes ayant satisfait à l'examen d'exemption de Formation Musicale au CNSMDP ;
- les titulaires du DE de formation musicale ;
- les titulaires des Certificats d'Aptitude suivants : Formation Musicale, Culture Musicale, Ecriture, Professeur animateur et Directeur.

- de pratique vocale ou instrumentale

Interprétation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre au choix du candidat de 5 minutes maximum.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'instrument d'un CNSM,
 - les titulaires d'un DE ou d'un CA d'instrument ou de chant,
 - les titulaires d'une récompense de 3^e cycle d'un CRD ou d'un CRR, d'un conservatoire d'arrondissement parisien, d'un brevet d'exécution de l'Ecole normale de musique de Paris, ou leur équivalent dans une école à l'étranger, datant de moins de cinq ans,
- Les justificatifs devront être produits lors de l'inscription.

Epreuves d'admissibilité :

Groupes 1 et 2 : Histoire de la Musique, Esthétique, Culture Musicale, Analyse théorique et appliquée le lundi 21 mai 2012.

Epreuve commune aux quatre disciplines :

– trois commentaires d'écoute dont un avec partition. Les commentaires pourront être accompagnés de questions sur des points précis d'analyse. Chaque œuvre ou extrait d'œuvre sera diffusé deux ou trois fois.

4h

Les titulaires du Certificat en Histoire de la Musique B (mention B ou TB) sont dispensés de cette épreuve.

Groupe 1 : Histoire de la musique, Culture musicale, Esthétique le lundi 21 mai 2012

Epreuve commune aux trois disciplines :

– dissertation et/ou commentaire de texte

4h

Les candidats en cours de cursus dans l'une des trois autres disciplines sont dispensés de cette épreuve

Groupe 2 : Analyse théorique et appliquée le dimanche 20 mai 2012

– épreuve d'écriture (*mise en loge : 5h*) :

– un chant donné classique ou romantique.

Les élèves ou anciens élèves du CNSMDP en classe d'écriture, Orchestration et Composition, ou les candidats admis dans ces disciplines session 2012 ainsi que les titulaires du Certificat en Initiation à l'écriture B sont dispensés de cette épreuve.

Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis aux candidats pour tous les concours ultérieurs.

Les étudiants admissibles confirment le choix fait lors de l'inscription d'au moins 2 disciplines principales pour les épreuves d'admission.

Epreuves d'admission :

Groupe 1 : Histoire de la musique, Culture musicale, Esthétique du 18 au 22 juin 2012

Oral :

– étude d'un dossier comportant de 2 à 5 documents (partitions, document littéraire, document iconographique, etc.) allant du XVII^e siècle à la musique contemporaine.

Lors de son passage devant le jury, le candidat choisit l'importance respective qu'il entend donner à chaque document.

Mise en loge : 1h pour l'Esthétique,

2h pour l'Histoire de la musique et la Culture musicale,

Temps de passage : 45mn.

En cas d'échec dans l'une des deux disciplines principales choisies le candidat peut intégrer le cursus. Une mise à niveau lui sera peut-être proposée, en fonction des places disponibles. S'il échoue de nouveau l'année suivante il est exclu du cursus.

Groupe 2 : Analyse théorique et appliquée les 25 et 27 juin 2012

- une analyse sur partition d'une oeuvre ou d'un fragment d'oeuvre orchestrale de langage tonal (*mise en loge 4h*) comprenant une brève analyse formelle pouvant comporter un schéma et des questions d'analyse harmonique, mélodique ou rythmique.
- une réduction écrite sur deux ou trois portées d'un court extrait de partition d'orchestre
- des questions diverses (par exemple sur les instruments de l'orchestre)
- un entretien avec le jury portant notamment sur le contenu des épreuves écrites.

En cas d'échec dans l'une des deux disciplines principales choisies le candidat peut intégrer le cursus. Une mise à niveau lui sera peut-être proposée, en fonction des places disponibles. S'il échoue de nouveau l'année suivante il est exclu du cursus.